



## HOCKEY LAC ST-LOUIS

### Séries Hockey Féminin AA 2011

Ces règlements s'appliquent aux séries du AA Féminin de la Région du Lac St-Louis. Ils viennent s'ajouter ou préciser les règlements des Ligues Régionales, de Hockey Québec et de Hockey Canada. Tous les membres y sont assujettis.

### FORMAT

#### **CH-01**     **Bantam AA Féminin.**

Le format utilisé sera des séries deux de trois, avec application de Franc Jeu. Il doit y avoir un gagnant a chaque partie.

#### **Midget AA Féminin.**

Le format utilisé sera un tournoi à la ronde entre les trois équipes de la Région.

### DÉROULEMENT DES MATCHS

#### **CH-02**     **LA DURÉE**

##### Bantam et Midget AA Féminin

Tous les matchs seront à temps chronométrés et avant chaque match, il y aura une période de réchauffement de deux minutes.

- 1<sup>ère</sup> période de dix (10) minutes chronométrées.
- 2<sup>ème</sup> période de quinze (15) minutes chronométrées.
- 3<sup>ème</sup> période de quinze (15) minutes chronométrées.

#### **CH-03**     **RECEVEUR ET VISITEUR**

Receveur et Visiteur seront prédéterminés à l'intérieur des horaires de matchs. Avant la première partie de la série, un tirage au sort sera effectué afin de connaître qui aura l'avantage de la glace pour la série(série deux de trois).

L'équipe receveur portera obligatoirement les chandails pâles, elle utilisera le banc des joueurs receveur et la chambre désignée par le comité organisateur. S'il y a mésentente, la décision finale relèvera du comité organisateur de l'organisation hôtesse.

#### **CH-04**     **TEMPS D'ARRÊT**

Deux temps d'arrêts de trente (30) secondes par partie seront permis pour ces séries.

**CH-05 DIFFÉRENCE DE SEPT (7) BUTS**

Après deux (2) périodes de jeu, dès qu'il y a une différence de sept (7) buts, l'arbitre mettra fin au match.

**CH-06 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE (ne s'applique pas au tournois à la ronde)**

Après que Franc Jeu est été appliqué, lorsque les parties sont à finir et que nous devons aller en période de surtemps, les règlements 9.7.1 et 9.7.2 des règlements administratifs de Hockey Québec s'appliquent en totalité.

**CH-07 RÉFECTION DE LA GLACE**

La surface glacée sera refaite après chaque match. Les équipes doivent être prêt aussitôt le match précédent terminé.

<b>CARTABLE DE VÉRIFICATION ET ÉLIGIBILITÉ DES MEMBRES</b>
--

**CH-08** Pour toute la durée des séries deux de trois toutes les équipes devront produire leur cartable de vérification. (Réf. 9.10.10, Hockey Québec). Avant chaque match, les joueurs et entraîneurs devront signer le formulaire de vérification.